



Nanterre, le jeudi 28 juin 2018

Madame la Directrice Académique

Le plan de formation à l'ordre du jour de ce CTSD marque selon le SNUipp-FSU une nouvelle étape dans la volonté du ministre de l'Education Nationale de « mettre au pas » les enseignants. Nous avons senti cette forte volonté en mai dernier quand il s'était permis, à l'occasion de la publication de notes de services sur les mathématiques et le français, de qualifier la liberté pédagogique « d'anarchie pédagogique » concernant les enseignants qui osent ne pas recourir « aux bonnes méthodes ». Alors que le Ministre s'était engagé à ne pas revenir sur les programmes, il compte publier pendant l'été des « ajustements » d'une centaine de pages. Quel mépris pour les professionnels que nous sommes !

Ce plan de formation reflète la logique de ce gouvernement : des formations intéressantes pour valoriser les fonctions particulières : directeurs, formateurs... , ce qui est louable, leur donnant des outils pour concevoir leur métier, au contraire des adjoints dans les classes, considérés comme des exécutants. C'est une véritable mise au pas pour les enseignants d'élémentaire : des mathématiques et du français obligatoires, soit l'ensemble des 18 heures d'animation pédagogiques, sur des méthodes qui, de plus, sont loin de faire l'unanimité parmi les chercheurs en sciences de l'éducation. Quel intérêt alors de proposer d'autres contenus d'animations pédagogiques, à moins de faire cela sur son temps personnel ? Ce n'est pas comme si les enseignants du premier degré ne travaillaient pas déjà 42 heures par semaine en moyenne... D'ailleurs, comment feront les enseignants d'élémentaire en REP pour suivre l'ensemble des formations obligatoires alors que celles-ci dépassent les 18h prévues par le décret sur les obligations réglementaires de service ? Heureusement pour les enseignants de maternelle, ils échappent pour l'instant à ces injonctions et sont libres de choisir leurs animations. Pour combien de temps ?

Quant aux stages, ceux à candidature individuelle, il y en a moins de 10, pour une possibilité de départ maximale de 190 collègues... Des « stages » de 1 à 4 jours. Comment, dans ce cadre, permettre le renouvellement de ses connaissances, la découverte de nouveaux domaines ?

Pour le Snuipp-FSU, la question de la formation initiale et continue doit représenter le cœur